

proforma

www.jeunebarreaudequebec.ca

Soirée des Maîtres du Jeune Barreau (page 11)



100
JEUNE BARREAU DE QUÉBEC
1914 - 2014



Mot de la
présidente
p. 4



Mot de la
bâtonnière
p. 5



Les comités d'éthique
à la recherche
p. 13

Adresse de retour : Barreau de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, RC-21, Québec (Qc) G1K 8K6

ENVOI DE PUBLICATION / Port payé à Québec convention no 40033674

Dépot légal 1985
Bibliothèque Nationale
du Québec

Publié cinq (5) fois par année
et distribué gratuitement

Conception graphique :
nadine.perron@globetrotter.net

Impression :
Les impressions Jean Gauvin
1515, av. Saint-Jean-Baptiste
Québec (Québec) G2E 5E2

L'équipe du Proforma

Me Audrey Létourneau
Me Elise Bartlett
Me Maude Bégin-Robitaille
Me Nicholas Jobidon
Me Ariane Leclerc Fortin
Me Aurélie-Zia Gakawaya

Conseil d'administration du Jeune Barreau 2014-2015

Me Audrey
Gagnon
présidente

Me Louis-Philippe
Pelletier-Langevin
1^{er} vice-président

Me Renée-Maude
Vachon-Therrien
2^e vice-présidente

Me Louis
Cloutier
Trésorier

Me Justin
Tremblay
Secrétaire

Me Myralie
Roussin
Secrétaire adjointe

Conseillers(ères)

Me Régis Boisvert
Me Marie-Christine Côté
Me Jean-Félix Charbonneau
Me Catherine Leblanc
Me Audrey Létourneau
Me Charles-Étienne Pépin

Présidente sortante

Me Joanie Proteau



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du Jeune Barreau de Québec

16 h au Cercle de la Garnison situé au 97, rue St-Louis
Pour information : www.jeunebarreaudequebec.ca



BARREAU DE QUÉBEC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du Barreau de Québec

17 h au Cercle de la Garnison situé au 97, rue St-Louis

L'assemblée sera suivie d'un cocktail dînatoire pour souligner l'entrée en fonction du nouveau Conseil. Tous les membres du Barreau de Québec sont invités.

Pour information et inscription : www.barreaudequebec.ca

À la une

Me Mihnea Bantoiu, Létourneau Gagné Avocats, **Me Audrey Gagnon**, présidente du Jeune Barreau de Québec, **Me David Chapdelaine Miller**, Centre communautaire juridique de Québec et **Me Vincent Bergeron**, Robic

Saviez-vous qu'il... est possible de réserver un portable et autres équipements pour la présentation de la preuve ou pour l'utilisation de la visioconférence à des fins d'audience lors de vos procès ?

Au palais de justice de Québec | Vous devez transmettre le formulaire Réservation d'un portable pour la présentation de la preuve pour la réservation de portables et autres équipements et transmettre celui-ci par courriel à l'adresse suivante : saviq@justice.gouv.qc.ca.

Toutes les personnes qui ont besoin d'une salle de visioconférence à des fins d'audience devront remplir le formulaire Demande d'utilisation de la visioconférence à des fins d'audience et le retourner par courriel à : palaisquebec@justice.gouv.qc.ca.

Pour avoir accès à ces formulaires : barreaudequebec.ca/communiqués-du-barreau-de-quebec/soyez-technologique-jusqu'en-salle-de-cour/

Aux palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce et de Montmagny,
Vous devez faire directement vos demandes aux greffes.



L'offre Distinction,
à la hauteur de votre réussite

Réalisez de nombreuses économies
et profitez d'avantages distinctifs !

desjardins.com/jbq



Trois conseils pour acheter une maison sans se ruiner

CHRONIQUE

 Desjardins

La première question qui surgit quand naît le rêve de devenir propriétaire est : « Est-ce que j'ai les moyens? » Voici trois conseils pour vous aider à passer du rêve à la réalité, en douceur.

1. Considérez l'ensemble de vos dettes, pas seulement le montant de l'emprunt hypothécaire

Le premier réflexe des gens est souvent de calculer leur revenu par rapport au montant projeté de l'emprunt hypothécaire. Cependant, la bonne façon de calculer votre capacité d'emprunt est de faire un budget, en incluant l'ensemble des sorties d'argent à prévoir, à commencer par vos dettes.

Deux règles d'or en matière d'emprunt

a) Un maximum de 32 % du revenu brut de votre ménage devrait être consacré aux frais liés à l'habitation, c'est-à-dire :

- Le montant de l'emprunt hypothécaire
- Les taxes municipales et scolaires
- Les frais d'énergie (chauffage et électricité)
- Les frais de copropriété (s'il y a lieu)

b) Un maximum de 40 % du revenu brut de votre ménage devrait être consacré au remboursement total de vos dettes, c'est-à-dire :

- Le montant de l'emprunt hypothécaire
- Le montant dû pour votre véhicule, s'il y a lieu
- Les mensualités à payer sur votre carte et votre marge de crédit
- Les prêts personnels (exemple : prêt étudiant)
- D'autres paiements, telle une pension alimentaire

2. Examinez votre mode de vie

Le ratio d'endettement est utilisé comme référence pour calculer la capacité maximale d'emprunt, mais il ne détermine pas tout. Le ratio considère uniquement ce que vous gagnez, sans tenir compte de ce que vous dépensez. Certaines personnes avec un ratio d'endettement élevé paient leur maison sans problème et au contraire, d'autres avec un ratio raisonnable n'arrivent pas à joindre les deux bouts.

Il est donc primordial de savoir reconnaître vos priorités et d'en parler avec votre conseiller. Si manger souvent au restaurant ou vous payer des sorties coûteuses est essentiel à votre bonheur, il faut le considérer dans le calcul de votre capacité de paiement.

De même, si un changement de vie important est à prévoir, telles une réorientation de carrière, l'arrivée d'un bébé ou les études d'un enfant, vous devez en tenir compte. Ce n'est pas parce que vous achetez une maison que le reste de vos projets doit être mis de côté.

3. Prévoyez des économies, avant et après l'achat de la maison

AVANT

Il est essentiel de mettre de l'argent de côté non seulement pour la mise de fonds, mais aussi pour couvrir l'ensemble des dépenses occasionnées par la maison, surtout la première année.

Voici les types de frais à prévoir :

- Frais de démarrage tels les frais de notaire, les droits de mutation immobilière (« taxe de Bienvenue »), les frais d'ajustement des comptes, le déménagement, etc.
- Achat d'équipement et de matériaux pour l'entretien courant de la maison et du terrain
- Réparations de bris
- Changement des portes et des fenêtres
- Entretien de la toiture
- Frais supplémentaires d'énergie (pensez à l'hiver glacial qu'on vient de connaître)
- Assurance habitation
- Achat éventuel d'une nouvelle voiture

APRÈS

Une fois la maison achetée, plusieurs personnes ont le réflexe de faire des paiements accélérés sur leur prêt hypothécaire. Toutefois, il serait préférable d'épargner. En effet, cela ne sert à rien de payer en accéléré si de l'autre côté vous devez vous endetter avec la carte de crédit à chaque pépin qui survient dans la maison. N'oubliez pas que le taux d'intérêt du prêt hypothécaire est nettement plus avantageux. Prévoyez un coussin pour les imprévus avec une épargne systématique pour un fonds d'urgence, qui pourra éventuellement servir à faire une remise en capital sur votre emprunt hypothécaire.

En fin de compte, le meilleur des conseils est encore de vous entourer d'un conseiller franc, avec qui vous vous sentirez à l'aise de poser toutes vos questions et qui saura vous donner l'heure juste.

Prêts à passer à l'action? Découvrez nos outils en ligne pour calculer combien vous pouvez payer pour une maison ou calculez et optimisez vos versements hypothécaires à desjardins.com.

- Calculez combien vous pouvez payer pour une maison

Tag : http://www.desjardins.com/outils/valeur-maison/?utm_campaign=201501-particuliers-professionnels%2djbq&utm_medium=banner&utm_source=infolettre&utm_content=FR_chronique%2dlien1_hypotheque__

- Calculez et optimisez vos versements hypothécaires

Tag : http://www.desjardins.com/outils/calcul-versements-hypotheques/index.jsp?utm_campaign=201501-particuliers-professionnels%2djbq&utm_medium=banner&utm_source=infolettre&utm_content=FR_chronique%2dlien2_hypotheque__

Voilà notre mandat qui tire à sa fin. En mai dernier, nous anticipions une année particulièrement remplie, avec la poursuite des festivités de notre centenaire, notre participation à la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance du Barreau du Québec et la réalisation de nos événements annuels qui ne cessent de se multiplier.

Avons-nous le sentiment du devoir accompli? Sans hésitation, je vous répondrais que « oui ». Voici donc un bref retour sur les priorités que nous avons établies cette année.

Centenaire du JBQ : Nos cent ans sont maintenant bien sonnés. Dévoilée lors de la Rentrée judiciaire 2014, une plaque commémorative orne désormais les murs du Palais de justice. Notre partie d'huîtres, visant à faire revivre une tradition délaissée, fut couronnée de succès.

Participation des membres : Notre organisation trouve, sans conteste, sa raison d'être dans la participation de ses membres. Nous avons ainsi tenté de trouver des moyens concrets afin de favoriser celle-ci, tout au long de l'année. À titre d'exemple, nous avons considérablement réduit le coût de nos activités à caractère social. Les résultats furent sans équivoque : alors que, pour notre Soirée des Maîtres, nous estimions, de manière optimiste, rejoindre 130 convives, vous avez été près de 200 personnes à répondre à l'appel!

Sondage à nos membres : Nous nous étions donné pour objectif d'obtenir l'avis de nos membres afin de s'assurer que nous demeurions toujours sur la « même longueur d'onde » quant à divers sujets : services aux membres, activités sociales et sportives, activités de formation, communications, représentations à l'étranger, etc. Plus de 10 % de nos membres ont répondu à notre sondage et nous nous affairons présentement à colliger les résultats en vue de formuler des constats et des recommandations, au cours de l'année à venir.

Orientations sur les affaires extérieures : Elles furent réfléchies, élaborées, corrigées, revues et seront finalement adoptées lors de notre Assemblée générale annuelle. Si, d'ailleurs, vous avez des questionnements à ce sujet ou si vous souhaitez les consulter, elles sont disponibles sur notre site Internet.

L'heure des bilans et des remerciements



Me Audrey Gagnon
Présidente du Jeune Barreau de Québec
presidence@jeunebarreaudequebec.ca

Gouvernance du Barreau du Québec : Nous avons effectué des démarches afin d'assurer la représentativité de nos membre au sein du Conseil d'administration de notre ordre professionnel. Nos échanges constructifs avec le Barreau de Québec ont permis l'adoption d'une résolution afin que l'un des trois sièges d'administrateur soit réservé à un membre du Jeune Barreau de Québec. Au moment de rédiger cet article, Me Christian Tanguay brigue ce poste important afin de faire entendre la voix des avocats de 10 ans et moins de pratique de notre section.

ULTIMES REMERCIEMENTS

Le bonheur d'agir à titre de présidente de cette organisation s'est avéré largement tributaire de la force de l'équipe qui m'entourait. Tout au long de mon mandat, je me suis fait un devoir de parler au « nous » car, à moi-seule, j'aurais été - et je le dis en toute humilité - à court de moyens pour atteindre les objectifs fixés. Cette année, un groupe tout particulièrement dévoué, compétent et « festif » s'affairait à mes côtés... La somme de tous nos petits et plus imposants efforts ont fait en sorte que nous pouvons affirmer aujourd'hui : « mission accomplie ». Voici donc quelques remerciements un peu plus personnels aux individus qui ont fait la différence :

Régis Boisvert (RB) : Merci pour ton constant souci de faire briller notre organisation et ce, à tous les niveaux. Ton dynamisme, ta passion et ta compétence permettront, sans ambages, de mener notre organisation encore plus loin.

Jean-Félix Charbonneau (JFC) : Par la notion d'équilibre que tu incarnes, tu as rapidement su t'imposer comme un acteur incontournable de notre conseil d'administration. Ton humour, toujours bien placé, a certainement contribué à rendre les séances de notre Conseil si agréables.

Marie-Christine Côté (MCC) : Ta sincère détermination à exceller dans tout ce que tu entreprends m'impressionnera toujours. À travers tes innombrables activités et défis, jamais tu ne délaisses tes objectifs et du coup, tu deviens un pilier sur lequel nous avons toujours pu compter.

Louis Cloutier (LC) : L'Homme des chiffres : encore merci pour la transition que tu as assurée au niveau de cette trésorerie remplie de défis de tout genre, relevés souvent dans l'ombre. Ta patience et ta rigueur ont grandement contribué au fait que nous laissons aujourd'hui une organisation « ordonnée », en pleine santé financière.

Suite P. 6

Maîtrisez votre pratique dès le départ.
Nouvellement assermenté? Découvrez le plan Jeune Barreau ▶

Juris Concept
Solution de gestion pour avocats

1 888 692-1050
jurisconcept.ca

C'est la dernière fois que je m'adresse à vous sous ma plume de bâtonnière. Déjà... le temps est passé à la vitesse de l'éclair. Nous en sommes presque à l'étape du bilan. Je profite de ce dernier mot pour en tracer grossièrement les contours.

À l'assemblée générale annuelle des membres de mai 2014, je vous présentais certains projets auxquels je m'attarderais pendant mon mandat, dont la nouvelle gouvernance de l'Ordre, l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile*, une défense pleine et entière et enfin, la consolidation et la continuité dans les dossiers qui étaient sur le métier.

Maman, c'est finiiiiiii!!!



Me Hélène Carrier
Bâtonnière de Québec
batonnier@barreaudequebec.ca

Gouvernance de l'Ordre

Le 2 décembre 2014, la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions* a été adoptée. Le Conseil d'administration passe à 16 personnes (avec possibilité de 17) dont 3 élus par les membres de la section de Québec. Par résolution, nous avons consacré la volonté d'assurer la représentativité des avocats de 10 ans et moins de pratique de la région de Québec, Beauce et Montmagny au sein de la nouvelle gouvernance. Depuis, un candidat de 10 ans et moins de pratique a soumis sa candidature, alors que trois candidats ont déposé leur bulletin de présentation pour occuper l'un des deux sièges dédiés à des avocats de plus de 10 ans. Nous aurons donc des élections! Deux candidats briguent le poste de bâtonnier. La période de scrutin se tiendra du 5 au 22 mai à 16h, par vote électronique. (Je vous invite à consulter le site Internet du Barreau du Québec.) Le bâtonnier, le premier conseiller et le président du Jeune Barreau de notre section seront nos représentants au Conseil des sections.

Cette nouvelle gouvernance de l'Ordre nous amène à « redessiner » le rôle de notre bâtonnier et du premier conseiller, puisqu'ils ne siègeront plus au Conseil d'administration, au Comité exécutif et au Comité des finances. À cet effet, nous avons formé un comité qui travaille à redéfinir le rôle du bâtonnier, du premier conseiller, des officiers, la rémunération, le rôle et la composition du Conseil, ainsi que la durée des mandats. Sur la planche à dessin, nous voulons un bâtonnier plus près des membres de la section, des comités et des activités, un mandat d'un an avec possibilité

de le renouveler une fois, des mandats spéciaux confiés au premier conseiller. Il reste beaucoup de travail à faire. Cependant, le comité a décidé de n'apporter, pour le moment, aucun changement pour la prochaine année afin d'observer les nouvelles tâches et fonctions du bâtonnier et du Conseil pour ensuite faire des recommandations. L'an prochain sera une année charnière.

Nouveau Code de procédure civile

Une demi-journée de formation aura lieu le 24 avril prochain : « Le nouveau Code de procédure civile – sommes-nous prêts? » Il y aura une présentation par les représentants de la Cour supérieure de la division de Québec et les avocats de la section. De plus, le Comité sur la formation prévoit une journée de formation sur ce sujet à l'automne prochain.

Une défense pleine et entière

Le Barreau de Québec a confectionné une liste sur laquelle se sont inscrits 31 avocats et avocates pour représenter des personnes souffrant de santé mentale et qui sont visées par une requête de garde en établissement ou pour autorisation de soins. Un colloque en santé mentale aura lieu les 16 et 17 avril prochains à l'Institut universitaire en santé mentale de Québec.

Voici en « vrac » quelques réalisations, activités, projets de notre section au cours de la dernière année :

- La conclusion d'un partenariat avec le Barreau de la Floride;
- L'élaboration d'un plan d'action visant la refonte des activités de relations extérieures (réaménagement des ententes; alternances dans la participation aux Rentrées de Paris et Bordeaux);
- Conclusion d'un partenariat majeur avec Avocats sans frontières Canada avec une contribution annuelle de 10 000 \$ pour trois ans;
- Participation à la Foire des entrepreneurs organisée par la Chambre de commerce de Québec;
- La mise en place du projet pilote « Service d'aide aux petites créances »;
- Les 25 ans de jumelage entre les Barreaux de Versailles et de Québec;
- La mise en place du Service de référence WEB (juris référence);
- L'inauguration du nouveau palais de justice de Montmagny;

AU MARQUIS DE BRUMMELL
www.marquisbrummell.ca
657 3^e Avenue, Limoilou, Québec
418-529-6897 1-877-529-6897
Fax : 418-529-8691

VENTE DE TOGES, CHEMISES ET RABATS
(ANCIENNEMENT OFFERT PAR LA MERCERIE JEAN-GUY BOILARD)

VENTE ET LOCATION DE COMPLETS ET TENUES DE CÉRÉMONIE
ATELIER DE TAILLEUR SUR PLACE

- Nos activités sociales : la Rentrée judiciaire, le Tournoi de golf, l'accueil de nos homologues étrangers, la Journée de la Femme, etc.;
- La refonte de notre site Internet;
- Plusieurs heures de formation offertes à nos membres, sans frais ou à coût moindre.

Le bâtonnat est une expérience des plus enrichissantes dans tous les aspects professionnel, personnel et humain. Au meilleur de mes capacités, mais toujours avec enthousiasme, cœur et fierté, j'ai représenté le Barreau de Québec. J'y ai consacré du temps, de l'énergie et de la passion. Je constate avec du recul que cette expérience de bâtonnat m'a rapporté encore plus que ce que j'ai donné.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur support, leur dévouement et pour leur engagement continu.

Je souligne le travail exceptionnel de l'équipe de la permanence qui s'est fait sous la direction conjointe de M^{me} Caroline Potvin et Me Lisa Bérubé. Je confirme que cette équipe a le Barreau de Québec « tatoué sur le cœur ».

En terminant, je remercie les avocats et avocates impliqués dans l'un des 14 comités de la section qui ont généreusement et bénévolement travaillé à l'avancement de plusieurs dossiers et à la réalisation de nombreuses activités.

Merci finalement à vous, chers membres, pour la confiance que vous m'avez portée.

Je resterai à jamais une ambassadrice du Barreau de Québec. C'est avec plaisir que j'espère vous rencontrer à l'occasion de l'assemblée générale du 7 mai 2015.

→ L'heure des bilans et des remerciements (suite)

Catherine Leblanc (CL) : Humaine et motivée par un profond sens de la justice, je remercie le Jeune Barreau d'avoir permis à nos chemins de se croiser. Ton engagement, peu importe où tu choisiras de t'investir, est précieux pour notre communauté juridique.

Audrey Létourneau (AL) : Merci pour ta rigueur, pour ton calme olympien et surtout, pour ta force tranquille. Rares sont les rencontres qui marquent et inspirent autant que celle que fut la nôtre.

Charles-Étienne Pépin (CEP) : Fiable et prévenant, tu sais mener chaque dossier qui t'est confié avec une main de maître et ce, sans jamais brusquer tes pairs. Avec toi, nous étions « assurés » d'obtenir le résultat envisagé.

Joanie Proteau (JP) : Mémoire vive et « éminence grise » de notre organisation, tu as eu la générosité de « revenir » pour nous épauler... ta contribution s'avère tout simplement inestimable et inégalable, sois-en convaincue.

Myralie Roussin (MR) : Merci à toi, petite boule d'énergie ambulante, qui rallie et égaye les troupes. Par ta personnalité unique, tu possèdes ce don unique à faire l'unanimité autour de toi, tel don étant l'apanage des vrais leaders.

Justin Tremblay (JT) : Homme de vision bien incarnée, tes idées sont parvenues à faire avancer concrètement, et pour le mieux, notre organisation. Un merci tout spécial pour ton travail soutenu relativement à la rédaction de nos *Orientations sur les affaires extérieures* qui me tenaient tant à cœur.

Renée-Maude Vachon-Therrien (RMVT) : Ton implication au sein de notre organisation aura, en tout point, été marquée par la réussite. Je ne te remercierai jamais assez pour ta franchise et la cohérence inébranlable dont tu fais preuve dans tes prises de position.

Francis L. Racine (FR) : Cher directeur général, merci, au nom de tous les administrateurs, pour ton soutien assidu au cours des deux dernières années. Nous avons été choyés d'avoir, comme employé, une personne dotée d'un bagage aussi varié et pertinent que le tien.

Cette équipe et son esprit me manqueront.

Un merci tout spécial également à la bâtonnière Hélène Carrier et à la première conseillère Catherine Claveau : je vous serai toujours reconnaissante de la confiance, de la loyauté et surtout, de l'amitié que vous m'avez témoignées. Dans la même veine, je tiens à souligner l'apport de Me Lisa Bérubé, Caroline Potvin, Mélanie Gagnon et Michelle Thibault au quotidien de notre organisation : nous sommes privilégiés, à Québec, de pouvoir compter sur une équipe aussi compétente.

Par ailleurs, je ne peux passer sous silence l'excellente collaboration ayant existé cette année entre le Jeune Barreau de Québec et les Jeunes Barreaux de Montréal (JBM) et des régions (AJBQ). Grâce à celle-ci et à la complicité véritable qui nous liait, nous avons pu faire avancer des dossiers d'une importance notable pour les jeunes avocats du Québec, notamment celui de la place des avocats de 10 ans et moins de pratique dans la nouvelle gouvernance du Barreau et celui de la situation de l'emploi chez les jeunes avocats (merci particulier au #JBM à cet égard). Mille mercis, donc, à Paul-Matthieu Grondin, président du JBM et Marie-Eve Landreville, présidente de l'AJBQ.

Un merci aussi, absolument mérité, à mon adjoint et complice Mathieu Duhamel, pour tout le temps « supplémentaire » consacré à cette tâche non-factorable plus que stimulante. Un merci similaire à Fasken Martineau qui m'a entièrement appuyée dans l'accomplissement de ce défi.

Enfin, à **Louis-Philippe Pelletier-Langevin (LPPL)** : Cher futur 102^e président, au prénom évocateur : je te remercie pour ton appui et tes réflexions au cours des douze derniers mois. Je suis fermement convaincue que tu relèveras tous les défis qui s'offriront à toi dans la prochaine année et sois certain que tu pourras compter sur ma plus entière collaboration, dans ce superbe privilège qui sera le tien.

À tous, merci pour tout.

Projet de stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

CHRONIQUE

* **SOQUIJ** | Intelligence juridique



Par
Me Aurélie-Zia Gakwaya

Le 4 décembre dernier, David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, a présenté le projet de *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* (« stratégie 2015-2020 »). Le projet, qui a fait l'objet de consultations particulières et d'auditions publiques devant la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale en janvier et février derniers, s'avère insuffisant selon plusieurs.

La stratégie révisée

La révision de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* devait initialement avoir lieu en 2013. Le gouvernement ayant prolongé cette dernière jusqu'au 31 décembre 2014, l'adoption de la stratégie 2015-2020 se fait donc attendre depuis un bon moment déjà.

Telle que présentée, la stratégie 2015-2020 est fondée sur six enjeux, établit huit orientations et vise l'atteinte de 27 objectifs permettant d'articuler la démarche gouvernementale de développement durable. Elle conserve la même « vision » que la stratégie 2008-2013 : « Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle. Une société inspirée dans un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision ». De même, comme son prédécesseur, la stratégie 2015-2020 prévoit l'adoption, puis la mise en œuvre, par les ministères et organismes assujettis à la loi (« MO ») – on en dénombre, en date d'aujourd'hui, 122 – d'un plan d'action de développement durable.

Consultations particulières

Parmi les commentaires et recommandations ressortant de la cinquantaine de mémoires déposés en commission, la volonté du Québec de faire preuve de leadership au niveau international et la place qu'accorde la stratégie à la lutte aux changements climatiques sont salués.

Cependant, de l'aveu même des membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, les intervenants ayant participé aux consultations particulières en arrivent, pour la plupart, au même constat : il faut faire encore plus.

Il faudrait notamment : doter la stratégie d'une vision plus ambitieuse; établir des cibles précises, des objectifs mesurables et vérifiables et des mesures contraignantes; assujettir les organismes municipaux et scolaires et les établissements de santé et de services sociaux à la *Loi sur le développement durable* (« LDD »); intégrer les 16 principes de la LDD dans l'établissement des objectifs et les appliquer dans les actions et décisions des MO, ou encore, insérer un objectif voué exclusivement à la protection de la biodiversité.

À travers l'ensemble de ces mémoires, celui du Vérificateur général du Québec se distingue et s'avère alarmant. En effet, le *Commissaire au développement durable* (« CDD »), dont le rôle est d'assister le Vérificateur général dans la « vérification de la mise en œuvre du développement durable » au Québec, conclut en s'avouant être « préoccupé par le fait que des constats qu'il a formulés au fil des ans sur l'application de la *Loi sur le développement durable* n'aient pas trouvé écho dans le projet de *Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020* ». Depuis 2007, le CDD a, à maintes reprises, apporté ses observations et formulé des recommandations quant à la démarche gouvernementale de développement durable et quant à l'insuffisance du contenu et de la mise en œuvre de la *Stratégie 2008-2013*, estimant que cette dernière « n'a pas permis de faire des choix essentiels à l'orientation du développement de la société pour les prochaines années et de centrer les actions des entités sur les priorités » établies par la stratégie.

L'impact des consultations sur la stratégie 2015-2020 ne sera connu que lors du dévoilement de la version définitive, attendue pour les prochains mois. Au final, on ne peut donc qu'espérer que les observations et recommandations du Commissaire au développement durable, ainsi que celles ressortant des mémoires déposés en commission, ne resteront pas lettre morte.

FAITES APPEL À NOTRE ÉQUIPE DE STÉNOGRAPHES

Plus de 15 membres à votre service!

Sténo M.P. Inc
Marc Perrault
T 418 842.3322
C 418 564.4462
stenomp@sympatico.ca

Sténo V.P. Inc.
Vincent Perrault
T 418 915.2769
C 418 951.5055
stenovp@hotmail.fr

Sténo Max Inc.
Claudia Perrault
T 418 915.1222
C 418 573.1376
perrault.claudia@videotron.ca

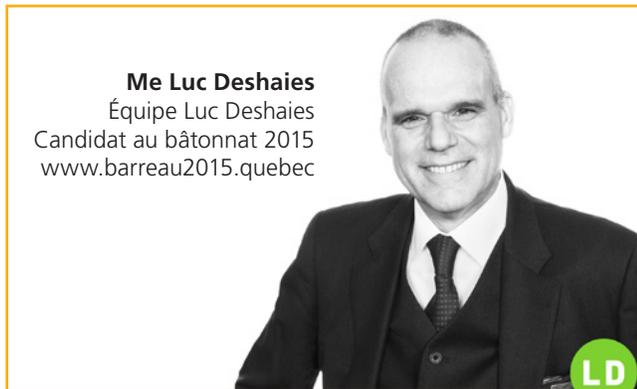


stenomp.com



Élections au bâtonnat 2015 : Le Jeune Barreau de Québec QUESTIONNE les candidats

Afin d'informer nos membres sur leur vision du Barreau et de la profession d'avocat, nous avons demandé aux candidats au bâtonnat 2015 de répondre à certaines questions traitant de plusieurs enjeux importants pour les jeunes avocats de Québec.



Q. Compte-tenu du grand nombre d'avocats assermentés à chaque année, quelles mesures croyez-vous susceptibles d'aider les jeunes à intégrer le marché du travail?

R. Poursuivre les travaux entrepris sur l'analyse de la situation de l'emploi chez les jeunes avocats, afin de bien diriger les actions du Barreau du Québec. Travailler avec les facultés de droit afin de sensibiliser davantage les étudiants sur le marché des services juridiques et la diversité de carrières qui s'offre aux étudiants en droit. Il faut davantage gérer les attentes, afin d'éviter la congestion dans les champs de pratique traditionnels. Un Barreau pour tous, c'est la valorisation des différentes façons d'utiliser les habiletés de l'avocat dans la société, au-delà de la représentation devant les tribunaux.

Q. Quelles mesures comptez-vous promouvoir pour favoriser le démarrage en cabinet pour les jeunes avocats?

R. Nous voulons orienter davantage le service de l'inspection professionnelle comme un soutien aux avocats en démarrage de cabinet, afin d'avoir une approche préventive et constructive.

Q. Comptez-vous octroyer une place aux jeunes avocats (10 ans et moins de pratique) sur les comités statutaires du Barreau? Si oui, dans quel délai?

R. Il s'agit d'un de nos engagements, tel qu'inscrit sur notre site web : *Un jeune sur chaque comité, incluant les comités statu-*

taires. Les avocats de moins de 10 ans de pratique représentent environ 35 % des membres du Barreau du Québec. Leur contribution doit être valorisée et nous devons leur permettre de contribuer à leur ordre professionnel en offrant leur point de vue, lequel s'avère souvent rafraîchissant et innovateur. La continuité et le transfert de connaissance et d'expérience doivent également être des priorités du Barreau à l'égard de la relève. Nous avons l'intention de mettre cela en place dès le premier exercice de nomination à la suite des élections.

Q. Prévoyez-vous diminuer la cotisation annuelle?

R. C'est notre intention, dès que la marge de manœuvre financière le permettra. Nous croyons qu'en continuant le bon travail effectué en ce sens au cours des dernières années, cela sera possible.

Q. Seriez-vous favorable à une modulation de la cotisation annuelle, en cas de retour aux études?

R. Nous croyons que la mise en place en 2012 d'un programme de bourse d'études pour les avocats aux études à temps plein atteint cet objectif. Voir les détails au <http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/aide-financiere/bourses/>.

Q. Comment le Barreau doit-il réagir, selon vous, face au développement et à l'usage des technologies de l'information dans la pratique quotidienne des avocats?

R. Un nombre croissant d'initiatives sont menées pour mieux mettre à profit la technologie. Le Barreau est d'ailleurs présentement impliqué dans une mise à jour de ses systèmes informatiques. Le temps est toutefois venu d'accélérer la cadence et de faire en sorte que le Barreau assume davantage de leadership à cet égard. Nous pourrions diminuer grandement les pertes de temps et les longues attentes devant les tribunaux grâce à une meilleure utilisation de la technologie comme par exemple avec le système de visioconférences. Nous voulons mettre l'accent sur trois chantiers :

- Formations en ligne à 20\$ de l'heure;
- Communication avec le Barreau en ligne pour les membres et le public;
- Amener la technologie dans les palais de justice.



Vous êtes appelé à la barre
www.barreaudequebec.ca

Q. Quels modes de consultation considérez-vous utiliser pour rejoindre les membres du Barreau?

R. Sondage électronique; Consultation des associations d'avocats, incluant celles de jeunes avocats; Groupe de consultation en personne.

Q. Quelles mesures concrètes entendez-vous prendre pour améliorer l'accessibilité à la justice?

R. Deux mesures principales :

- Continuer les efforts pour mettre en place une éducation juridique obligatoire dans le cursus scolaire afin de donner les outils au grand public pour comprendre notre système juridique;
- Profiter de l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile* afin de prendre le virage des modes appropriés de résolution de conflits, afin que les avocats deviennent reconnus pour leur capacité à résoudre les conflits.

Me Lu Chan Khuong

Ad.E, MBA, Adm.A, BAA
Vice-présidente du
Barreau du Québec
Candidate au bâtonnat 2015
www.votrebarreau.ca



Q. Compte-tenu du grand nombre d'avocats assermentés chaque année, quelles mesures croyez-vous susceptibles d'aider les jeunes à intégrer le marché du travail?

R. En tant que bâtonnière de Québec, j'ai procédé à l'assermentation de nos nouveaux collègues. Je débute toujours en leur disant : « Vous avez choisi la plus belle des professions. Celle qui mène à tout. Il n'y a pas de limites. Soyez créatifs, innovateurs, explorez des chantiers peu ou pas exploités. Soyez avant-gardistes et voyez au-delà du cadre traditionnel ».

Le Barreau doit tout d'abord connaître les difficultés rencontrées par les jeunes avant de s'établir professionnellement. Il n'existe aucune statistique pour l'instant pour l'ensemble du Québec. Il s'agit là d'une première étape avant de mettre en place les mécanismes qui s'imposent pour faciliter cette intégration professionnelle.

Entretemps, le Barreau doit être à l'écoute du jeune membre quant aux difficultés qu'il rencontre et lui offrir des solutions viables. Dans les premières années, le rôle de soutien (téléphonique, ressources matérielles, références de tout ordre...) a été primordial.

Q. Quelles mesures comptez-vous promouvoir pour favoriser le démarrage en cabinet pour les jeunes avocats?

R. Je suis impliquée au Barreau depuis 2002. J'étais alors membre du Jeune Barreau de Québec. Je côtoyais des membres qui ont connu beaucoup de difficultés avant de s'établir professionnellement. Plusieurs se sont résignés à démarrer leur propre bureau. Je veux qu'ils le fassent par choix et non par dépit.

S'ils choisissent cette formule, il est du devoir du Barreau de rendre disponible toutes les ressources afin que ces jeunes disposent des outils pour s'établir professionnellement, créer et élargir leurs réseaux de contacts en organisant des activités, mettre en place un programme de mentorat et offrir des formations adaptées aux régions, à un coût minimal.

Q. Comptez-vous octroyer une place aux jeunes avocats (10 ans et moins de pratique) sur les comités statutaires du Barreau? Si oui, dans quel délai?

R. Plus du tiers des membres inscrits au Tableau de l'Ordre ont 10 ans de pratique ou moins.

En tant que membre du comité de nomination, j'ai insisté pour que plusieurs jeunes puissent siéger sur le comité de la formation professionnelle qui encadre l'École du Barreau. Depuis, les jeunes y sont dignement représentés.

Cette année, je préside ce comité de nomination. J'ai eu le même souci en regard de la représentativité sur les différents comités statutaires et consultatifs. Le Barreau doit refléter le portrait de ses membres notamment en ancienneté d'inscription au Tableau de l'Ordre.

J'ai toujours prôné l'importance des jeunes et je poursuivrai en ce sens. Ils doivent avoir leur voix sur les plus importants comités décisionnels. Je m'engage à leur allouer un siège sur tous les comités statutaires lorsque la loi le permet.

Q. Prévoyez-vous diminuer la cotisation annuelle?

R. Pour une cotisation juste. Le statu quo n'est plus acceptable.

Avec des aveux la peine sera moins longue.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau
Montréal : 514.286.0831 Extérieur : 1 800.74PAMBA www.barreau.qc.ca/pamba

Je propose de retourner le surplus engrangé par ma saine et responsable gestion de la présente année. Je préside le Comité des finances et siège au Comité des placements. Je suis très au fait de la situation financière du Barreau. Je sais qu'il est possible de réduire davantage les frais tout en maintenant l'objet de notre mission.

Je suis détentricrice d'un baccalauréat en administration des affaires et d'un MBA. Je possède le titre d'administrateur agréé. Je mettrai mon bagage de connaissance et d'expérience au service de mon ordre professionnel.

Je propose une diminution de la cotisation ainsi qu'un ajustement de la prime de l'assurance responsabilité professionnelle. Une couverture de 10 millions est trop élevée et oblige tous les membres à s'assurer pour une garantie qui dépasse largement leurs besoins. Cette couverture sera de 2 millions et la prime passera de 1200 \$ à 700 \$.

Q. Seriez-vous favorable à une modulation de la cotisation annuelle, en cas de retour aux études?

R. J'ai eu le privilège de présider les destinées du Jeune Barreau de Québec. Je connais la crainte et la frénésie qui habitent le jeune finissant lorsqu'il entre dans la profession.

Tous les avocats doivent payer la même cotisation peu importe leur situation. Le Conseil général en a décidé ainsi à la suite d'une demande de plusieurs groupes, chacun faisant part de sa particularité et expliquant qu'ils n'exercent pas le droit au sens traditionnel (avocats hors Québec, juges administratifs, retour aux études, problèmes de santé, gestionnaires...)

Nous devons plutôt travailler à diminuer la cotisation à son plus bas tarif. Des 25 000 membres, seuls 15 000 sont en pratique traditionnelle. Les frais de gestion fixes du Barreau seront les mêmes peu importe le nombre. Alors, il faut travailler à réduire ces coûts en coupant dans les projets qui ne sont pas en lien avec la mission de l'Ordre. Tous y gagneront.

Q. Comment le Barreau doit-il réagir, selon vous, face au développement et à l'usage des technologies de l'information dans la pratique quotidienne des avocats?

R. Chaque membre doit posséder une adresse courriel. Le Barreau doit continuer de privilégier ce véhicule pour s'adresser à ses membres.

Les tribunaux ne sont pas adaptés à la nouvelle ère technologique. Nous ne pouvons l'exiger de nos membres pour le moment mais un jour viendra. Cependant, nous devons les accompagner dans ce processus qui demande un changement de culture.

Je suis confiante. À la suite d'un sondage mené par le Barreau, 81% des avocats affirment que la technologie a changé leur façon de pratiquer le droit et 91% indiquent que des outils informatiques sont utilisés toujours dans le cadre de leur pratique (Barreau-mètre 2015, la profession en chiffres, page 47).

Le Barreau doit soutenir et encourager ce virage technologique en offrant toutes les publications sur support informatique et en communiquant avec les membres par voie électronique. Par ces gestes, il favorisera une meilleure protection de l'environnement tout en diminuant les frais.

Q. Quels modes de consultation considérez-vous utiliser pour rejoindre les membres du Barreau?

R. En premier lieu, il faut revoir la page d'accueil du Barreau afin de dégager un espace important pour permettre aux membres et au public de nous faire part de leurs suggestions. Je veux un véritable dialogue. Le Barreau doit être présent dans la communauté juridique et dans la société.

La prochaine bâtonnière sera élue pour deux ans, peut-être quatre. Je veux plus qu'une tournée du bâtonnier et certainement plus tôt dans son mandat, pas seulement à la fin. Il faut être à l'écoute des besoins de nos membres. Il faut être disponible et aller à leur rencontre, organiser des 5 à 7, des petits déjeuners ou toute autre formule, créer des occasions d'échanges et de réseautage pour les participants.

Je maintiendrai la communication par courriel et je prônerai l'utilisation de capsules vidéo afin de rendre le tout plus dynamique.

Q. Quelles mesures concrètes entendez-vous prendre pour améliorer l'accessibilité à la justice?

R. L'accessibilité passe par une meilleure fiscalité. Nous devons exiger l'abolition de la taxe sur les frais juridiques et un crédit pour ceux-ci favorisant ainsi l'exercice des droits des citoyens de la classe moyenne.

Je compte reconstituer le Comité sur l'assurance juridique qui est, encore une fois, le véhicule idéal pour les citoyens moins bien nantis.

Je propose de permettre aux avocates et avocats de consacrer 15 des 30 heures de formation obligatoire, à la réalisation de mandats probono. Nous avons un rôle à jouer dans cette société. Notre savoir est notre outil de travail. Partageons-le.

Nous devons également démystifier les termes de droit et le système judiciaire afin de permettre aux citoyens de le comprendre. La justice est partout et doit être mieux comprise. La bâtonnière en sera un important porte-parole.

LES IMPRESSIONS
JEAN GAUVIN INC.
IMPRESSION COMMERCIALE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

La qualité du produit fini et le respect des délais fixés sont importants pour vous. Pour nous, ils sont une priorité.

Imprimeur de votre bulletin Proforma...

Et de tous vos projets.

Téléphone (418)908-0624

Télécopieur (418)908-0674

jeangauvin@videotron.ca

Retour sur la Soirée des Maîtres



Le 26 février dernier s'est tenue la seconde édition de la Soirée des Maîtres organisée par le Jeune Barreau de Québec.

Près de 200 avocats se sont rassemblés au Musée national des beaux-arts du Québec en présence de membres de la magistrature, de la bâtonnière de Québec, du président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, de la représentante de l'Association des Jeunes Barreaux du Québec et des membres du Conseil du Barreau de Québec, afin de remettre le Prix Reconnaissance. Ce prix vise à souligner les accomplissements personnels et professionnels de certains membres du Jeune Barreau de Québec, qui ont été réalisés au cours de la dernière année.

Ainsi, Me Mihnea Bantoiu (Létourneau Gagné, avocats), Me David Chapdelaine Miller (Centre communautaire juridique de Québec) et Me Vincent Bergeron (Robic) se sont vus décerner un Prix Reconnaissance au cours de cette soirée. Le Jeune Barreau de Québec tient à mettre de l'avant l'apport essentiel des commanditaires et des partenaires de la Soirée (AABC et MédicAssurances) et notamment son partenaire principal Desjardins.

L'ambiance était à la fête! Le souper gastronomique a été suivi d'une soirée dansante animée par le groupe La Compil qui a contribué à l'envol des festivités.



Mes Marie-Christine Côté et David Chapdelaine Miller



Mes Mihnea Bantoiu et Renée-Maude Vachon-Therrien



Mes Catherine Leblanc et Vincent Bergeron



Conférence organisée par le Jeune Barreau de Québec

7 mai 2015 de 12 h 15 à 13 h 45

(aucun repas ne sera servi)

L'inclusion des frais particuliers à la pension alimentaire : qu'en est-il?

Par Me Isabelle Sarrazin, Brodeur, Prémont
Lavoie Avocats inc.

Duré : 1,5 h

Lieu : Salle des mariages, Palais de justice de Québec

Coût : 20 \$ (membres du Jeune Barreau) ; 40 \$ (non-membres)

Inscription : M^{me} Caroline Potvin au 418-529-0301
ou formation@barreaudequebec.ca

Informations : Me Louis Cloutier (responsable de l'activité)



BÉLANGER RICHARD
Avocats

**BUREAUX
À LOUER
DISPONIBLES**

**VOISIN DU
PALAIS DE JUSTICE
DE QUÉBEC**

Notre équipe vous offre l'opportunité de faire carrière dans un environnement agréable et sympathique où l'entraide est de mise. Ouvrant dans divers domaines du droit (droit criminel et pénal, de la famille, jeunesse, santé mentale, civil, régie du logement, administratif, etc..) vous pourrez compter sur une équipe solide.

- ▶ Locaux bien aménagés (plus de 3 000 p2);
- ▶ Service de réceptionniste sur place et système téléphonique de boîte vocale;
- ▶ Secrétaire d'expérience et commissaire à l'assermentation;
- ▶ Photocopieur, numériseur, télécopieur, ordinateur, déchiqueteur, casier, service de courrier et de paiement direct;
- ▶ Espace de stationnement et d'entreposage de dossier;
- ▶ Vaste salle de conférence, salle d'attente et cuisine spacieuse;
- ▶ Possibilité de mentorat et de référence.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTER :
Me Denis Richard
Me Christian Bélanger
Me Natacha Bergeron

400, boulevard Jean-Lesage, bureau 520
Québec (Québec) G1K 8W1
Téléphone (418) 522-7000
Télécopieur (418) 522-8212
belangerrichardavocats@hotmail.com

Saviez-vous que...

certaines zones du Palais de justice de Québec sont dotées d'un accès Internet sans fil et sans frais ?

Pour y accéder : Sélectionnez le réseau sans fil : PALAIS_INTERNET et ouvrez votre navigateur Internet

pour lire les conditions d'utilisation et les accepter, le cas échéant.

Le processus d'analyse des comités d'éthique de la recherche



Par
Mlle Myriam Sahi

Les comités d'éthique de la recherche sont présents dans tous les centres de recherche et établissements d'enseignement au Canada, ainsi que dans tous les centres privés effectuant des recherches dans le domaine biomédical. L'encadrement de ces comités d'éthique est régi par l'Énoncé de politique des trois conseils (EPTC), un cadre normatif élaboré par le gouvernement fédéral depuis 1998 et dont la dernière mise à jour fut diffusée le 18 décembre dernier. Depuis la mise en place de l'EPTC, un membre versé en droit doit obligatoirement siéger sur les comités d'éthique de la recherche lorsque de la recherche biomédicale est effectuée dans un établissement. La présence de ce membre crée une interface unique entre le droit des personnes et de la propriété intellectuelle et l'application concrète de ce droit par les intervenants du milieu.

Qu'est-ce que l'éthique de la recherche?

L'imaginaire collectif a grandement été marqué par la dérive éthique de certains projets de recherche scientifique sur les humains; nous n'avons qu'à penser aux horreurs révélées par le procès de Nuremberg en 1947 ou à l'étude de Tuskegee. À la suite des événements tragiques survenus durant la Seconde guerre mondiale, le premier comité d'éthique institutionnel fut instauré aux États-Unis en 1953. Cette première génération de comités d'éthique de la recherche était composée de membres de l'institution. En 1979, le rapport Belmont mit en place un cadre établissant les valeurs à respecter dans le contexte de recherches sur les êtres vivants. Toute décision devait être acceptable du point de vue de l'autonomie du sujet, de la balance des inconvénients pour les participants, des avantages scientifiques pour le public et finalement, de la sélection équitable des candidats. Ce cadre de valeurs est encore aujourd'hui utilisé et transcende les divers éléments de l'EPTC2. Le respect de ces valeurs et la protection générale des participants constituent des responsabilités du conseil d'administration de l'établissement. Celui-ci délègue donc à un comité d'éthique de la recherche, qui travaille en pleine autonomie, le devoir de prévenir toute atteinte aux droits des participants qui ne serait pas en accord avec ces principes. Depuis la création du premier comité d'éthique de la recherche au Canada en 1978, on compte maintenant des comités d'éthique de la recherche dans tous les centres effectuant de

la recherche sur des êtres vivants, qu'elle soit biologique, psychologique ou sociologique. En l'absence d'un tel comité, aucun projet de recherche, même effectué par des étudiants, ne peut avoir lieu.

Le rôle du membre versé en droit

La recherche scientifique, notamment la recherche sur les êtres vivants, entraîne plusieurs conflits éthiques, notamment en ce qui concerne l'interaction entre le droit aux soins et les bénéfices de la recherche scientifique, notamment au regard de l'obtention d'un consentement libre et éclairé. Le membre versé en droit se doit donc de porter une attention particulière à ces interactions afin de prévenir tout conflit pour le milieu, en amont plutôt qu'en aval. Cette optique de prévention justifie notamment le recours à un membre versé en droit qui n'est pas le conseiller juridique de l'établissement et dont la tâche n'est pas de rendre des avis juridiques formels, mais bien de mettre à profit ses connaissances dans le cadre d'une discussion multidisciplinaire sur la conformité éthique, et non la validité scientifique, d'un projet de recherche.

Problèmes éthiques liés à l'interaction entre le droit au consentement libre et éclairé et à la recherche biomédicale

Tel que prévu par le Code civil du Québec (« C.c.Q. »), notamment aux articles 10, 11 et 20, toute personne a droit à l'intégrité physique. La recherche scientifique, même non-invasive, peut être susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique du participant. Ainsi, le comité d'éthique de la recherche se doit de s'assurer du consentement libre et éclairé, ainsi que d'une sélection équitable des participants. Le consentement libre, bien que très souvent lié à l'interaction entre le consentement à la participation à un projet de recherche et la perception du droit aux soins, tel qu'il en sera traité ici, est beaucoup plus large. Il inclut toute perception de conflits d'intérêts qui pourrait mener à un consentement basé sur des influences externes. Une autre façon d'assurer la liberté du consentement des participants est prévue à l'article 25 C.c.Q. En effet, seule une compensation, et non une rémunération, peut être remise aux participants. Cette mesure permet également d'assurer une sélection équitable des participants en excluant ce biais économique dans leur sélection. Par contre, pour plusieurs participants, cette compensation constitue tout de même une source de revenus, notamment en ce qui a trait à la recherche pharmaceutique dans des centres de recherche privés.



GAGNON SÉNÉCHAL COULOMBE INC.
HUISSIERS DE JUSTICE

Depuis
1966

800, boul. des Capucins,
Québec (Québec) G1J 3R8
www.gschuis.com

Une équipe de 45 personnes à VOTRE service
Expérience disponible EN TOUT TEMPS
Service d'URGENCE rapide et efficace

Tél.: 418 648-1717 (24 heures)
Fax : 418 522-9911
Sans frais : 1 800 463-6267



Le consentement éclairé, pour sa part, se traduit, entre autres, par une description détaillée des procédures, de l'utilisation des données et des modalités de conservation de celles-ci. Plusieurs chercheurs se voient confrontés à des participants mineurs, inaptes ou vulnérables, rendant la vérification de l'intégrité du consentement beaucoup plus difficile. En effet, le consentement aux soins nécessaires substitué prévu à l'article 15 du *Code civil du Québec* soulève déjà des questions doctrinales. Pour plusieurs, ce consentement substitué aux soins devrait plutôt être un consentement conjoint entre le patient et son représentant. Le consentement, plus complexe, à une participation à un projet de recherche constitue donc un enjeu encore plus important pour le représentant. Le comité d'éthique de la recherche se doit donc, avant même le recrutement du premier participant, d'assurer la mise en place de balises. Cette réflexion porte souvent sur le formulaire d'information et de consentement permettant l'obtention d'un consentement intègre de ces personnes ainsi que sur les questionnaires utilisés. En effet, refuser la participation des personnes inaptes à consentir aux projets de recherche préjudicierait l'intérêt public puisqu'il est nécessaire d'obtenir des données sur toute la population. Il est donc nécessaire d'aménager un cadre assez complet permettant d'obtenir un consentement valide et représentatif de la véritable volonté du participant.

Problèmes éthiques liés à l'interaction entre le droit aux soins et la recherche biomédicale

Tel qu'abordé précédemment, une autre question éthique, d'interprétation beaucoup plus factuelle, est à l'effet que le refus de participer à un projet de recherche ne diminue pas la qualité des soins qui seront offerts au participant et, qu'inversement, la participation à un projet de recherche, notamment un projet de traitement pharmaceutique à double-insu, ne réduit pas l'accès aux

meilleurs traitements disponibles pour une condition. Une telle réflexion sur la présence d'une réduction d'accès et des moyens pour y pallier doit être entreprise par le comité d'éthique.

Conclusion

Ainsi, le rôle des comités d'éthique de la recherche est de réduire les risques qu'encourent les participants dans le cadre des activités de recherche en analysant le protocole de recherche de façon critique à la lumière de divers principes éthiques établis par l'EPTC2 qui s'additionnent aux grands principes de droit, notamment l'intégrité du consentement. La méthode de prise de décision ayant cours dans les comités d'éthique de la recherche est unique en son genre, en ce sens qu'elle est basée sur une discussion multidisciplinaire où la parole est accordée de façon équitable aux acteurs des milieux scientifiques, juridiques et aux bénéficiaires potentiels des effets d'un tel projet. Cette discussion n'est pas uniquement prédécisionnelle, mais a bien cours lors de l'approbation des projets de recherche. Le potentiel d'application d'une telle méthode à d'autres milieux nécessitant des discussions éthiques est donc énorme. En effet, dans le contexte d'une société vieillissante, le consentement de la personne âgée et de la personne âgée inapte se posera de plus en plus. La considération des arguments philosophiques, scientifiques et sociologiques sur un même plan que les considérations légales et économiques dans la prise de décision constituera donc certainement une méthode efficace afin de trouver des pistes de solutions à des problématiques très complexes et aussi diversifiées que l'exploitation des personnes vulnérables ou la gestion efficace des ressources dans nos programmes sociaux.

Pour en apprendre un peu plus au sujet des comités d'éthique de la recherche :

Formation de base en éthique de la recherche
du Ministère de la Santé et des services sociaux :
<http://ethique.msss.gouv.qc.ca/didacticiel/>

Présentation d'un comité d'éthique de la recherche :
www.cerul.ulaval.ca/cms/site/cerul

Sur le « métier » de cobaye :
www.ledevoir.com/societe/sante/94382/tests-cliniques-metier-cobaye

BUREAU À LOUER

3, rue Vallière à Québec à 2 pas du Palais de justice

::: DISPONIBLE DÈS MAINTENANT :::

PLUSIEURS SERVICES INCLUS

Réceptionniste • Photocopieur • Télécopieur • Papeterie • Internet haute vitesse • Salle de conférence

CONTACTER Me Daniel Tremblay, Me Sophie Lafleur ou Me Sylvie Petitclerc au :

418 522-4031

Analyse pragmatique et fonctionnelle... du droit à l'intolérance (Ou : 50 nuances de Chartes)



Par
Me Nicholas Jobidon

Dans sa chronique à chaque parution du Proforma, Me Jobidon sur-analyse un sujet jusqu'à l'absurde.

Comme les choses changent. Les nostalgiques parmi nous se rappellent un temps où tout le monde était pareil. Le bonheur : jamais de guerres, ni même de désaccord ou d'inconfortable incompréhension. Pas de chicane! C'était il y a à peine 3.5 milliards d'années, avant l'origine de la vie sur Terre. Depuis, de simples cellules se sont mises en compétition pour diverses ressources puis, de fil en aiguille, des humains se lancent des insultes par-dessus les barricades.

Un conflit plutôt difficile secoue justement les barreaux provinciaux d'un océan à l'autre depuis quelques années. Les Barreaux de Nouvelle-Écosse, d'Ontario et de Colombie-Britannique ont décidé de ne pas reconnaître les diplômés en droit qui pourront être délivrés à partir de 2016 par une nouvelle faculté de droit qu'entend ouvrir l'Université privée et chrétienne Trinity Western (TWU). Celle-ci, située près de Vancouver, demande à ses étudiants de se soumettre à un code de conduite qui interdit les relations sexuelles hors mariage et, nécessairement, les relations homosexuelles : « In keeping with biblical and TWU ideals, community members voluntarily abstain from the following actions: [...] sexual intimacy that violates the sacredness of marriage between a man and a woman ».

À la suite d'un recours de TWU contre la décision du Barreau de Nouvelle-Écosse, la Cour suprême de cette province a considéré que le conflit de valeurs en cause (grosso modo : religion versus égalité) ne permettait pas au Barreau de violer la Charte lors de l'exercice de son pouvoir discrétionnaire de reconnaître ou non une faculté de droit. Jusqu'à nouvel ordre, les diplômés émis par la TWU seront donc reconnus dans cette province. Bref, en bonne institution administrative, la Nova Scotia Barristers Society devra tolérer l'intolérance.

Au Québec

Évidemment, ces océans sont un peu loin de nous, révolutionnaires tranquilles, et il peut être difficile de saisir certaines nuances du conflit. Premièrement, cette histoire nous passe par-dessus la

tête puisqu'il s'agit d'une faculté de common law, et le débat n'a donc pas fait l'objet d'une attention soutenue et publicisée par le Barreau du Québec.

Mais surtout, sont en cause ici non seulement la Charte canadienne mais aussi notre bonne vieille Charte québécoise qui, contrairement à la première, s'applique aux entreprises privées (par exemple, une université chrétienne) et interdit de refuser de conclure un contrat pour des motifs discriminatoires, ou d'insérer des clauses discriminatoires dans un contrat. Il est donc improbable que la TWU puisse implanter une filiale au Pays de la Poutine, non?

Pas nécessairement. Étrangement, la Colombie-Britannique aussi bien que la Nouvelle-Écosse ont des dispositions similaires dans leurs lois en matière de droits de la personne (*le Human Rights Code* et le *Human Rights Act*, respectivement). Ces dispositions ne semblent toutefois pas avoir été étudiées dans le jugement néo-écossais.

AVIS
**L'INTOLÉRANCE
NE SERA PAS
TOLÉRÉE**

Le droit à l'intolérance

Dans notre monde étrange et imparfait, l'intolérance est non seulement chose commune, mais souvent un droit protégé. Les pensées qui nous occupent ne peuvent jamais être interdites ou réglementées – le *thoughtcrime* n'a sa place que dans le monde dystopique d'Orwell.

Même l'expression verbale ou écrite de ses pensées est normalement protégée, sauf exceptions. Si quelqu'un veut grimper la barricade et hurler à tue-tête « J'haïs les femmes! J'haïs la démocratie! J'haïs les

athées, et les blancs, et les llamas, et la salade César, et la couleur bleue, et les transmissions à clutch, et... », grand bien lui fasse. Il ne peut pas être poursuivi (sauf violence, incitation à la haine ou diffamation) ou emprisonné ni pour chauvinisme ni pour grossière ignorance, et ni même pour propagation d'idées moyenâgeuses.

Pour le meilleur et pour le pire, ce qui est bon pour Charlie est bon pour tout un chacun. Cette tolérance, valeur fondamentale de notre démocratie, est codifiée par la Charte mais existait bien avant – on peut la retracer jusque dans un vieux texte de doctrine : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux, car c'est la loi et les prophètes » (Matthieu 7:12, citant le Tout-Puissant). Peut-être Trinity Western enseignera-t-elle la signification de ce passage dans son cours de « droit moral »?

Calendrier des activités

7 mai 2015

Assemblée générale annuelle et cocktail dînatoire*
(Cercle de la Garnison)

13 mai 2015

Formation du Barreau de Québec - CAIJ*
Rencontre avec le juge responsable de la Chambre
criminelle de la Cour supérieure (1,5 h)
Palais de justice de Québec

14 mai 2015

Formation du Barreau de Québec - CAIJ*
Journée des avocats et avocates en entreprise de Québec
(6 h) Restaurant le Michelangelo

21 mai 2015

Formation du Barreau de Québec - ABC Québec*
Bilan jurisprudentiel en matière de faillite et d'insolvabilité 2014-2015
(1,5 h) Restaurant le Montego (L'Étage)

21 août 2015

Tournoi de golf du Barreau de Québec
Club de golf le Montmorency

11 septembre 2015

Rentrée judiciaire du Barreau de Québec
(Détails à venir)



Si vous désirez publier gratuitement dans cette section transmettre votre information à l'adresse suivante : proforma@jeunebarreaudequebec.ca

Actualité juridique

- **Me Marie Christine Côté** s'est jointe à l'équipe de Joli-Cœur Lacasse.
- **Mes Pierre Larrivée, Stéphanie Julien, Dominique Pelletier Giroux, Caroline Roberge, Marie-Josée Lortie et Olivier Rioux-McDougall** se sont joints à l'équipe de Joli-Cœur Lacasse.
- **Me Gratien Boily** exerce maintenant sous la raison sociale Gratien Boily Avocat et son adresse est 2201, chemin Saint-Louis, suite 504, Québec, G1T 1P9.
- **Me Hubert St-Onge** exerce désormais au 1729, avenue Industrielle, Québec, G3K 1L8.
- **Me René Roy** est maintenant associé chez Norton Rose Fulbright.
- Au cours du mois de mars 2015, **Me Maxime Guérin** s'est joint à l'équipe de Vigi Services juridiques inc., un cabinet implanté à Québec qui dessert une clientèle de PME, petits entrepreneurs et start-up en matière de litige civil, litige commercial et droit du travail.

* Pour plus d'information sur ces activités ou pour vous y inscrire, consultez le www.barreaudequebec.ca dans la section « Calendrier des activités ».